

# NOUVELLES

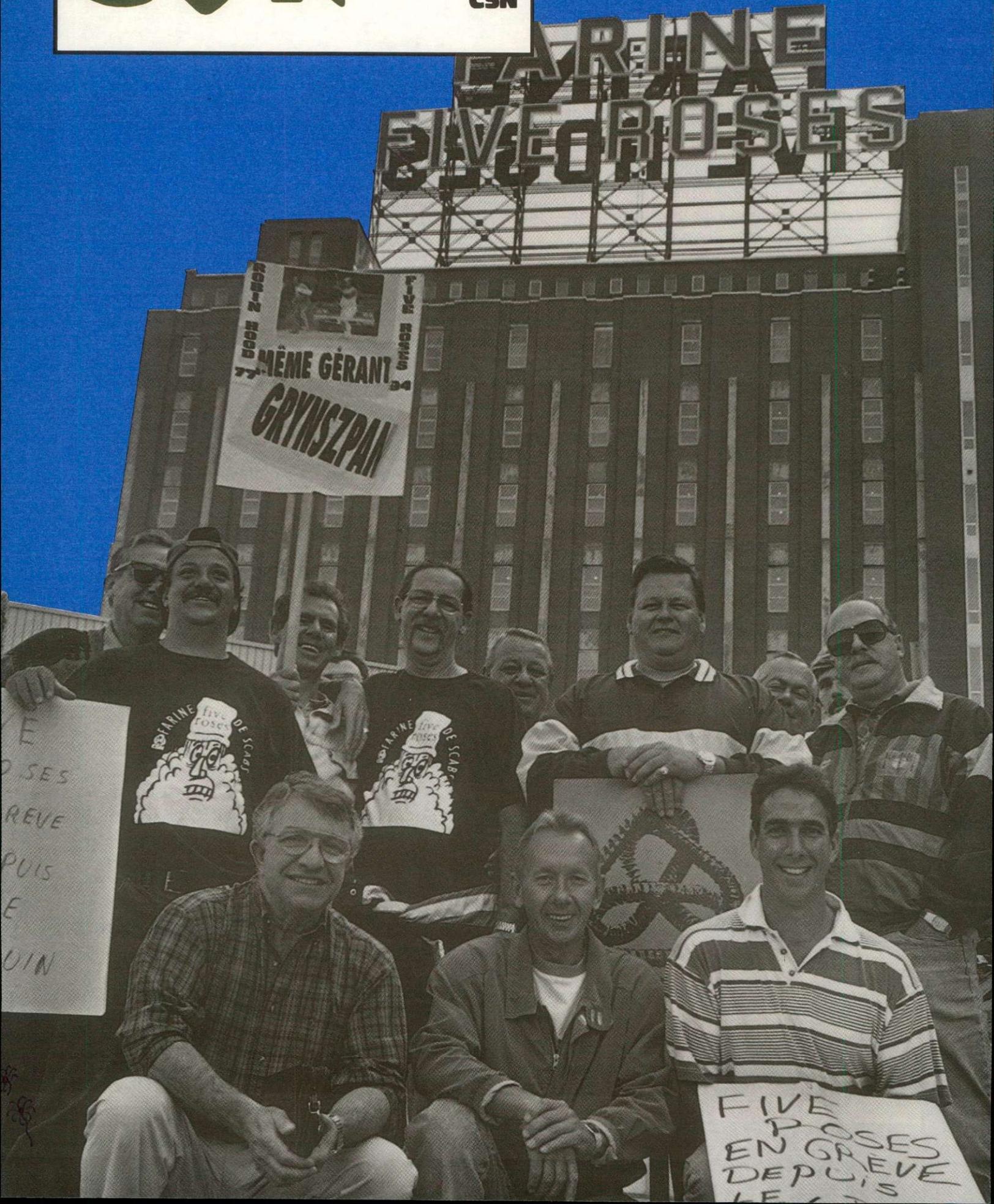
# CSN

Numéro 380  
30 septembre  
1994



## UNE LOI ANTI-SCABS AU FÉDÉRAL

# ÇA PRESSE !





**À L’AFFICHE**

**Après Les Cowboys du Minnesota, voici Les Bums de Chicago**

**T**out.

Ils avaient pourtant tout pour être heureux, les meuniers à l’emploi d’Ogilvie, fabricants de la farine Five Roses.

Un bon emploi, dans un secteur sous juridiction fédérale, dans une multinationale américaine. De l’extérieur, personne n’aurait pu croire que ces travailleurs n’étaient pas les plus heureux des hommes et les plus comblés des syndiqués.

Comme une minorité très privilégiée de travailleuses et de travailleurs du Québec, ils ont la chance extraordinaire d’oeuvrer dans une industrie régie par les lois fédérales. Il est de commune renommée que le fédéralisme n’a pas son égal pour protéger les droits et les libertés! Préférable, en tout cas, à une province qui ne sait pas respecter ses minorités et dont les lois sont régulièrement démolies par les grands juristes de la Cour suprême du Canada...

Que dire aussi des propriétaires.

Non pas une de ces binneries pure laine qui doivent sans cesse téter banques et caisses pour passer six mois sur douze dans le rouge! Mais bien une solide compagnie américaine, au conseil d’administration de laquelle siège de plus un éminent citoyen canadien, M. Brian Mulroney, qui, en passant, termine sa carrière là où il l’avait commencée, au service des intérêts américains.

C’est ce monde «merveilleux» qui prévalait jusqu’à ce qu’éclate une grève, le 6 juin. Même que, quelques mois auparavant, le propriétaire, toujours conformément aux lois fédérales, avait poussé la générosité jusqu’à imposer sa propre convention aux travailleurs...

Mais cette si belle réputation au plan des droits et des libertés serait-elle surfaite? Le gouvernement fédéral tolère en effet des pratiques qui ne sont plus acceptées depuis plus de quinze ans au Québec: le recours à des scabs, par exemple. C’est qu’on a la mémoire courte ici, car on aurait dû se rappeler que c’est sous la protection de ces mêmes lois fédérales que les scabs ont proliféré pendant des conflits vécus aux Postes, au Port de Montréal, chez Voyageur, etc. Fabriquée par des scabs, la farine Five Roses n’est donc pas des plus blanches. On y retrouve un peu du sang d’ouvriers dépossédés de leur travail. Mais cela laisse froides et froids les juges de la Cour suprême.

Autre tache sur cette belle réputation: si la Cour suprême s’émeut de ce qu’un commerçant ne puisse afficher ses cretons en anglais, elle reste de marbre quand des travailleurs ne peuvent parler français à la table où sont pourtant négociées leurs conditions de travail. «*There is no fence around Québec yet*», proclame dans la seule langue anglaise le porte-parole de la compagnie ADR, un américain de Chicago.

Enfin, et cela devrait secouer les plumes de ces ineffables Gérard Tremblay, Bernard Landry et autres têtes de linottes qui nous serinent les vertus du libre-échange, les travailleurs se sont fait dire par le même avocat: «*it will be the longest strike in History*», s’ils refusaient le pattern américain, autrement dit, une convention *made in USA*.

En 1977, les propriétaires de la compagnie Robin Hood avaient fait tirer sur les grévistes; on les avait surnommés les cowboys du Minnesota. Aujourd’hui, chez Ogilvie, ce sont des bums de Chicago qui imposent leur loi.



**NOUVELLES CSN**  
est l’organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
(514) 598-2159

**Conception graphique**  
Jean Gladu

**Mise en page Informatique**  
Jean Gladu  
Jean-Pierre Paré

**Rédaction**  
Michel Crête  
Henri Jalbert  
Thérèse Jean  
Maroussia Kishka  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Jacinthe Pilon  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Photographe**  
Alain Chagnon  
Michel Giroux

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L’Imprimerie L’Éclairer de Beauceville

Pour modifier le nombre d’exemplaires reçus: (514) 598-2233

Les syndicats ont l’autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.

# Le retour des scabs et des bouncers

Avec leurs milliards, ils achètent une minoterie  
comme nous on achète une boîte de gomme à mâcher.  
Sauf que nous, ce n'est pas parce qu'on chique qu'on crache partout...

Par Michel Crête

Le 6 octobre, les 116 travailleurs de la minoterie Ogilvie, à Montréal, entameront leur cinquième mois de grève. Gardien chez Ogilvie depuis 27 ans, Roland Boucher résume très bien le coeur même de ce conflit de travail. *«Ça fait 27 ans que je mange de la poussière et je ne tiens absolument pas à perdre mon emploi du jour au lendemain chez Ogilvie. Si nous acceptons le projet de convention collective d'Ogilvie, c'est ce qui va arriver, nous allons perdre nos jobs parce que notre travail va être fait par des sous-traitants et du personnel cadre.»*

*«C'est maintenant à l'employeur, la compagnie américaine Archer Daniels Midland, de bouger, de mettre de l'eau dans son vin, parce que nous autres, nous avons fait notre bout de chemin»*, enchaîne Gaétan Lacombe, un jeune mélangeur de farine à l'emploi d'Ogilvie depuis 12 ans. Et Roland Boucher de renchérir: *«Nous avons fait assez de concessions. Ils nous ont enlevé nos culottes. Nous voulons garder nos caleçons!»*

À la dernière et très brève séance de négociation du 14 juillet, les porte-parole syndicaux ont annoncé à leurs vis-à-vis patronaux que les employés étaient disposés à accepter un gel de salaire pour une convention collective de quatre ans, du premier

février 1992 au 31 janvier 1996. Au chapitre de la sécurité d'emploi, *«nous avons même indiqué à la compagnie qu'on pourrait faire quelques compromis, mais il n'est pas question qu'on touche à notre ancienneté»*, de dire le président du Syndicat national des employés d'Ogilvie, affilié à la Fédération du commerce, Claude Tremblay. *«Totally unaccepta-*

*ble»*, a répondu, intransigent, le négociateur patronal Bill Sprague, fraîchement débarqué de Chicago.

Ce n'était pas la première fois que les travailleurs d'Ogilvie étaient confrontés à un employeur obtus. Deux semaines avant la dernière rencontre, le syndicat avait proposé le cadre du règlement intervenu à la minoterie Maple Leaf, propriété de la compagnie américaine Conagra, et où les employés sont eux aussi membres de la CSN. Rien à faire. Les patrons d'Ogilvie sont demeurés sur leurs posi-

tions: un contrat de travail mettant en péril les droits syndicaux, dont l'ancienneté, et la sécurité d'emploi des 116 syndiqués, le droit de recourir à la sous-traitance, à des employés temporaires (sans déterminer la durée d'embauche) et à du personnel cadre.

### L'Accord de libre-échange pointé du doigt

L'épreuve de force a pour toile de fond l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'un Code canadien du travail déficient



La rentrée parlementaire à Ottawa, le 19 septembre, a été marquée par une manifestation des syndiqué-es de la minoterie Ogilvie. En grève depuis le 6 juin, ils réclament l'enchâssement dans le Code canadien du travail des dispositions anti-briseurs de grève semblables à <sup>ce</sup> qui existent dans les codes du travail du Québec, de l'Ontario et de la Colombie britannique. Ils étaient accompagnés du vice-président de la CSN, Roger Valois, ainsi que des représentants du Conseil central du Montréal métropolitain et de la Fédération du commerce.

Claude Tremblay





Sous leur nez, les scabs entrent chez Ogilvie pour voler leur job.

qui n'interdit pas aux employeurs d'embaucher des briseurs de grève en temps de conflit. Un traité de libre-échange convenu, rappelons-le, sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney, que l'on retrouve aujourd'hui au conseil d'administration d'Archer Daniels Midland Company (ADM).

#### ADM: le modèle américain

ADM, c'est beaucoup plus que l'arrivée d'une multinationale aux reins solides en terre canadienne et québécoise. C'est aussi et surtout un groupe de capitalistes américains qui débarquent avec leurs gros sabots, ou plutôt leurs bottes de cowboys, avec la ferme intention de reproduire, d'imposer des contrats types comme on en retrouve chez eux: sans droits syndicaux, sans ancienneté et sans sécurité d'emploi. Pour atteindre ses objectifs, ADM importe ici une pratique américaine bien connue: on débarque en terre étrangère

avec une armée d'agents de sécurité et de scabs. Ogilvie, le producteur de la farine Five Roses, assure une partie de sa production en investissant son fric dans des scabs et des agents de sécurité qui, quotidiennement, épient et filment les travailleurs. À chaque jour, les grévistes assistent, impuissants, «la rage au coeur» comme le dit si bien Roland Boucher, au défilé de briseurs de grève qui, sous leur nez, entrent chez Ogilvie pour faire

leur job, voler leur job. Escortés par des agents de sécurité et cachés dans des camions aux vitres teintées, afin qu'on ne puisse les reconnaître, et sous la surveillance de la police de la Communauté urbaine de Montréal, les scabs pénètrent à la minoterie de la rue Mill.

#### Des hauts et des bas

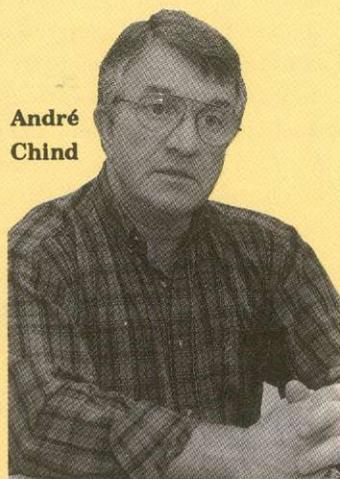
Après quatre mois de grève, des mois durant lesquels les syndiqués ont vu les jours de l'été s'égrener, ont assisté à la rentrée scolaire, et ont déjà commencé à songer aux Fêtes, il y a eu, on le devine, des hauts et des bas. Récemment, le suicide d'un camarade de travail au début de la quarantaine en a affecté plus d'un. Électricien chez Ogilvie depuis une vingtaine d'années, André Chind est un de ceux-là: «C'est vrai qu'il avait été grandement affecté par le décès de son père, mais rien ne laissait entrevoir qu'il se suiciderait. C'est le genre d'événement tragique qui donne un coup dur sur la ligne de piquetage, qui démoralise. Mais il faut continuer à se battre, en pensant à lui, aux bons jours.»

Continuer à se battre pour notre avenir et celui des nô-

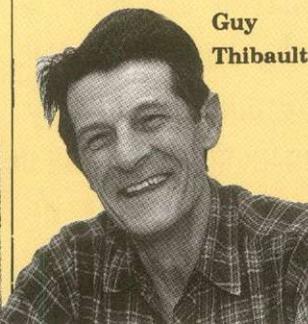
tres. «Même si je vais prendre ma retraite dans quelque temps, je suis concerné par notre grève. Ce qui est important pour moi, c'est de ne pas rentrer à genoux. Je veux continuer à travailler debout le peu de temps qu'il va me rester à travailler là. En plus, je me bats pour mon fils et ses copains qui travaillent chez Ogilvie. Je veux qu'ils aient des jobs et des bonnes conditions dans l'avenir», d'ajouter Guy Thibault, opérateur depuis 40 ans chez Ogilvie. Ce travailleur en a vu d'autres. Il était là lors du fameux et dur conflit de 1977: «En 77, j'avais des charges familiales, quatre enfants à la maison. Aujourd'hui, il me reste un enfant seulement à la maison. En plus, j'ai retiré mon fonds de pension quand Labatt a vendu Ogilvie. Je peux les attendre, la compagnie. Et il y en a d'autres comme moi.»

Les plus anciens sont prêts. Les plus jeunes aussi. «C'est le plus gros conflit de travail que

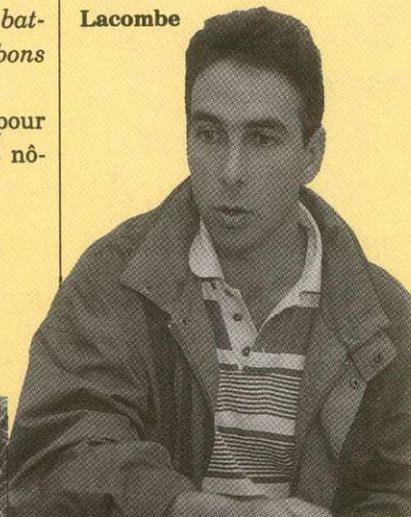
Gaétan Lacombe



André Chind



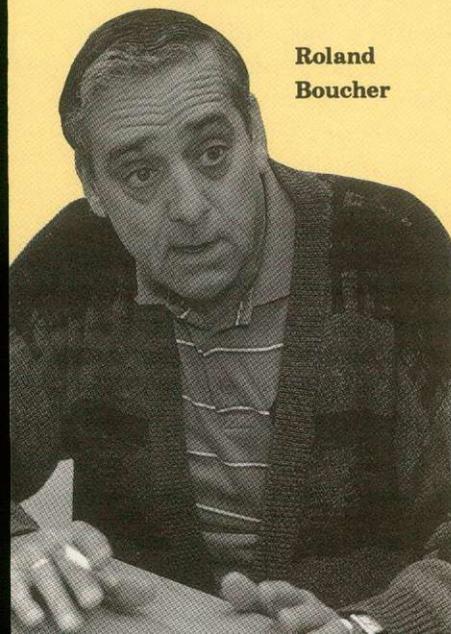
Guy Thibault



## Un géant de l'alimentation

Basée à Decatur, dans l'Illinois, la compagnie ADM est une imposante multinationale de l'industrie de la transformation des aliments. Son rapport annuel pour l'année 1993 et des articles de journaux nous apprennent que cette entreprise de transformation d'aliments emploie pas moins de 13,500 personnes. Pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1993, ses ventes et autres revenus ont connu une hausse de 600 millions de dollars pour atteindre la somme de 9,8 milliards de dollars. Quant aux profits bruts, ils ont atteint 1,1 milliard.

Depuis 1989, ADM a procédé à l'achat ou pris le contrôle de plusieurs compagnies canadiennes. Ainsi, avant d'acquérir la minoterie Ogilvie de John Labatt, en mai 1992, au coût de 275 millions de dollars canadiens, ADM avait auparavant acheté la minoterie de la firme George Weston, acquis United Oilseeds Products de Lloydminster, en Alberta, et pris le contrôle de 11 usines de transformation d'aliments et d'un abattoir de volailles. De plus, au cours des dernières années, la firme américaine a aussi acquis les minoteries Soo Line Mills, de Winnipeg, et McCarthy Milling, de Mississauga, en Ontario.



Roland Boucher

je vis depuis que je suis arrivé chez Ogilvie. Je n'étais pas là lors du fameux conflit de 1977. Mais je peux vous dire que je sais pourquoi je me bats. Pour moi, c'est clair que le recours aux contrats à forfait et l'embauche des temporaires vont me faire perdre ma job», d'ajouter Gaétan Lacombe.

Des hauts et des bas dans un conflit, il y en a. «Au début de la grève, je prenais ça mal. Je trouvais ça dur. Je voyais entrer les camions vides, je les

voyais ressortir pleins. Mais là, ça va: notre piquetage est plus soutenu et plus massif. C'est sûr que l'arrogance des agents de sécurité, celle de notre directeur Robert Grynszpan, et de voir rentrer des scabs, c'est fatigant. Mais notre campagne pour une loi anti-scabs marche bien. J'ai espoir qu'on va retourner à nos postes. C'est important d'avoir une loi anti-scabs au fédéral», conclut André Chind.



Robert Gryspan, l'actuel directeur chez Ogilvie, est le même qui était en poste lors du conflit de 1977, quand «le p'tit gros à culottes courtes» avait tiré sur les grévistes.

## UNE LOI ANTI-SCABS AU FÉDÉRAL

### Ça presse!

La solution de ce conflit de travail passe notamment par l'enchéassement dans le Code canadien du travail de mesures anti-briseurs de grève semblables à celles qu'on retrouve dans les codes du travail du Québec, de l'Ontario et de la Colombie britannique. La CSN mène une campagne active afin de convaincre les députés fédéraux d'adopter une législation en ce sens. Accompagnés par le vice-président Roger Valois de la CSN, ainsi que des représentants du Conseil central du Montréal métropolitain et de la Fédération du commerce, les grévistes d'Ogilvie ont manifesté lors de la reprise des travaux parlementaires à Ottawa, le 19 septembre, et en calèche, devant les quartiers géné-



Commentant la manifestation en calèche des grévistes d'Ogilvie dans les rues de Montréal, le 26 septembre, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a expliqué: «Les travailleurs d'Ogilvie ont décidé de manifester en calèche parce que l'employeur veut leur imposer des conditions de travail qui prévalaient au 19e siècle.»

raux montréalais du ministère fédéral du Travail, le 26 septembre, pour réclamer une telle loi. «Des lois anti-scabs, il en existe déjà au Québec, en Ontario et en Colombie britannique, qui regroupent les trois-quarts de la population canadienne. Le gouvernement fédéral est légitimé d'adopter une telle loi, de dire le vice-président Valois. En novembre 1990, les députés libéraux, qui étaient alors dans l'opposition, étaient favorables à un projet de loi anti-scabs, dont la majorité conservatrice a empêché l'adoption. Nous sommes montés à Ottawa pour leur rappeler leur engagement et leur demander de faire vite.»

#### Des appuis

Dans leur combat pour obtenir une loi anti-briseurs de grève, les syndiqués ont obtenu l'appui de la FTQ, de la Conférence des évêques catholiques du Canada, du député du Bloc québécois Gilles Duceppe et de ses collègues de l'Est du Québec. Signalons également un extrait de la réponse écrite du député fédéral libéral de Verdun-Saint-Paul, M. Raymond Lavigne, à Roland Boucher et sa conjointe: «...j'admets que la situation apparaît grave et qu'un certain manque de bonne volonté semble persister chez les négociateurs de ADM Agrie-Industrie LTD. Je comprends les circonstances que vous vivez présentement et j'entends discuter de cette situation, lors de ma prochaine rencontre, avec le ministre du Développement des ressources humaines, l'Honorable Lloyd Axworthy.»

# Pas facile! la cogestion

Par Luc Latraverse

**Nouvelles CSN a suivi de près le cheminement des travailleurs et des travailleuses de la compagnie Expro depuis quelques années, et en particulier depuis un an, en raison de la détermination qu'ils ont manifestée dans la défense de leurs droits et de leurs emplois, dans un contexte des plus typiques des défis qui se posent au syndicalisme par les temps qui courent. La mondialisation des marchés, la reconversion industrielle de la production militaire vers la production à caractère civil, les rationalisations qu'elle commande sur l'emploi et la structure de l'entreprise, les changements dans les rôles traditionnels du patronat et des syndicats, les problèmes reliés à l'environnement et à la santé-sécurité, les exigences et les difficultés des changements de mentalités et de comportements que présume le passage de relations d'affrontement à la cogestion, voilà ce qu'ont vécu les travailleuses et les travailleurs d'Expro en 1993-94.**

**É**té 1993: après plusieurs années de conflits avec leur employeur, les syndicats d'Expro font face à la faillite de leur entreprise provoquée par la réduction des dépenses militaires dont elle dépend essentiellement. Les créanciers aboient. Les banques ne veulent plus contribuer. En désespoir de cause, l'entreprise, grâce surtout aux démarches des syndicats, obtient un prêt de la Société de développement industriel (SDI) à condition qu'un plan de redressement soit réalisé: réduction de 15% de la masse salariale, contrat social de 6 ans et participation des employé-es à la capitalisation de l'entreprise pour \$1,2 millions.

Plusieurs intervenants, politiques, syndicaux (la CSN en tête) et patronaux, revendiquent la création d'un Fonds de reconversion des industries militaires vers d'autres marchés mais rien ne bouge (MIL Industries et la région de Mon-

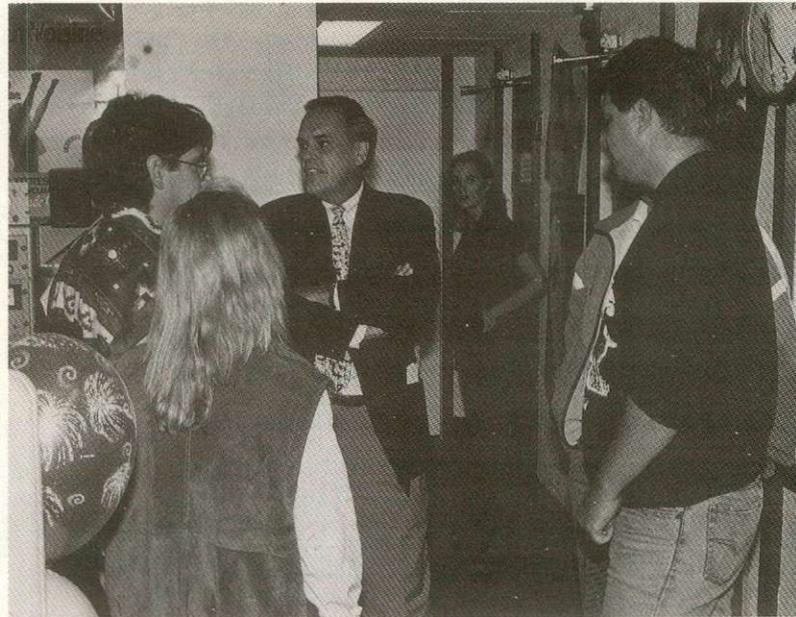
tréal étant au coeur de la problématique).

Chez Expro, une coopérative de travailleurs actionnaires est créée, une entente est conclue avec les autres actionnaires donnant plusieurs droits aux travailleurs et 30% des actions, le plan de redressement est adopté et tout le monde s'engage dans la cogestion et la diversification/reconversion de l'entreprise qui fabrique des poudres propulsives. Un plan d'affaires pour 1994 est élaboré: \$55 millions de ventes prévues, dont \$18 millions dans le commercial pour les munitions de chasse. Un engagement ferme pour la cogestion et la diversification.

Automne 1993, un incendie dans un séchoir cause la mort de deux travailleurs et des blessures graves à deux autres.

## Les vrais faits

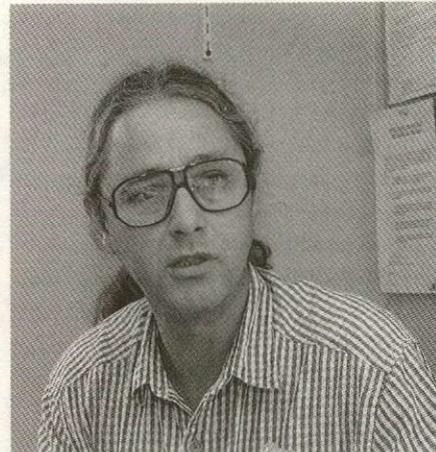
On chercherait à écrire un scénario qu'on n'imaginerait pas autant de péripéties qu'en



Les syndiqué-es d'Expro ont occupé les locaux du poste CKOD de Valleyfield, le 2 septembre pour sensibiliser la population aux problèmes de l'emploi dans la région (46% de la population est en chômage ou vit du bien-être social). Ils ont rencontré le ministre de l'Emploi et député du comté, Serge Marcell.

ont vécues les membres de ce syndicat en 18 mois. Sans compter le nombre de défis que les militants ont dû relever, dans un climat presque permanent de crise.

Suite à l'accident mortel d'octobre 93, la production a été interrompue et il n'était pas question, comme le précise Richard Malette, nouveau président du Syndicat des employés de production, qu'elle reprenne avant qu'un dispositif de vidage à distance des séchoirs de poudre ne soit mis

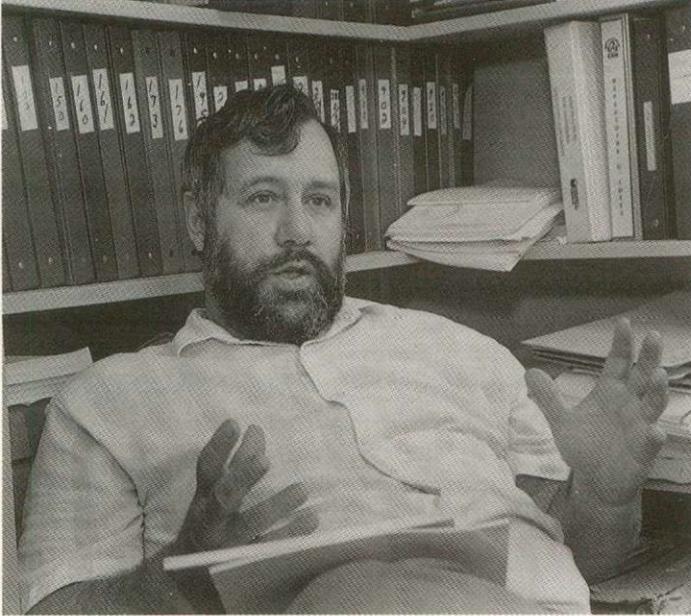


Richard Malette, président du syndicat de la production.

en place.

Par ailleurs, la participation des employé-es au capital de l'entreprise, par le biais d'une coopérative de travailleurs actionnaires, était perçue comme imposée de l'extérieur. Le président de la coopérative, Paul Cossette, estime d'ailleurs que le conseil de la coopérative n'a pas encore trouvé sa véritable place dans la structure de l'entreprise, et surtout dans la tête du monde





**Paul Cossette, président de la coopérative.**

pour qui le syndicat est demeuré le seul véritable représentant.

D'autre part, tant le président du syndicat que celui de la coop et du conseil central s'entendent pour dire que la «commande» était grosse. Les efforts ont été déployés, mais il y a des niveaux où les résultats n'ont pu être atteints, que ce soit chez les cadres ou chez les autres actionnaires qui ne comprennent pas non plus ce qu'est la cogestion. Les trois militants estiment qu'ils ont manqué d'outils pour définir et mieux implanter la cogestion, tant à la base qu'au niveau de la direction. C'est cette gestation qui va se poursuivre au cours des prochains mois.

Il reste à trouver comment débattre de la question sur le fond. Comment les employés et les cadres, comme les autres actionnaires, envisagent-ils la cogestion, la diversification de l'entreprise? Comme le souligne Richard Malette, le président du syndicat, on ne peut s'engager dans une production commerciale sur un marché concurrentiel en maintenant des pauses de deux à trois heu-

res par quart de travail, mais les cadres ont aussi à s'adapter à la réalité. Comment justifier qu'on ait quatre, cinq vice-présidents dans une entreprise qui a un volume d'affaires de 40 à 50 millions par année? Paul Cossette et Mario Thibault déclarent tous deux que les dirigeants et les actionnaires devront faire leur part et s'insérer dans un véritable processus de cogestion, de consensus. Paul Cossette insiste pour dire que la direction et les autres actionnaires ont insinué, tout au long de l'année, que si ça n'allait pas, c'était parce que les employés ne voulaient pas appliquer le plan de redressement. C'est pourquoi la cogestion sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

### **Les bibittes**

Pourtant, enchaîne Mario Thibault, un travailleur mis à pied et président du Conseil central du Suroît, les gars se sont impliqués dans les comités et ils ont mis de l'avant plusieurs projets et suggestions. La réfection des séchoirs en a été un bon exemple. Il y a

eu aussi des améliorations à plusieurs produits. Mais ils s'attendaient à ce que cela ait des suites. Or, ou ça ne donnait rien, ou pire, un cadre revenait avec leurs idées comme si c'était la sienne. Alors, la plupart se sont dit que c'était comme avant. Les attentes suscitées au niveau de la cogestion étaient grandes et la difficulté de les réaliser a ramené le monde à leurs schémas traditionnels. Que les patrons agissent en patrons et nous, on défendra nos droits, se sont-ils dit. Cette attitude a atteint son point culminant à la fin de l'été lorsque le syndicat et la coopérative ont présenté un plan de redressement aux travailleurs. Les prévisions de ventes et de réaligement de l'entreprise pour 1994 n'étaient pas atteintes. Elles se chiffraient à \$55 millions de vente dont \$18 millions de ventes commerciales, le reste étant dans le militaire. Mais elles s'avèrent moindres et d'autres éléments du plan de redressement ne se sont pas matérialisés. Paul Cossette, président de la coopérative, explique les choses ainsi:

*«Il y a eu des forces extérieures qui se sont exercées sur Expro: d'abord une diminution*

*du prix de certains produits, notamment en raison des pressions d'un gros client américain, Alliant, et une annulation de contrat qui ont causé une perte de \$4 millions de revenus.*

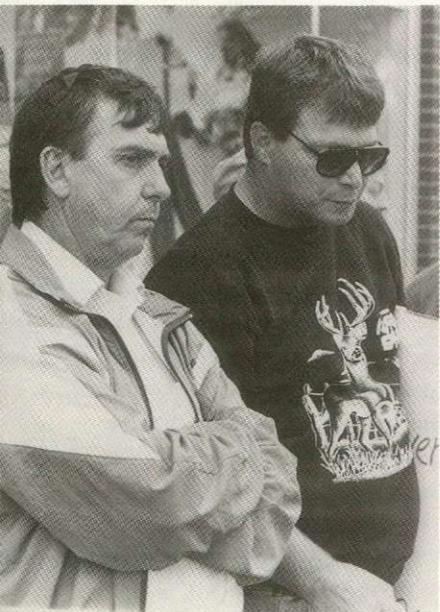
*Il y a eu des forces internes qui ont empêché le plan d'affaires pour 1994 de se réaliser:*

- *les 18 mises à la retraite prévues n'ont pas été concrétisées par un réaménagement des postes restants, en raison du climat de désarroi qui a suivi l'incendie et les décès de l'automne 1993;*
- *les coûts de transformation des séchoirs, suite à l'accident, ont été plus élevés que prévus, la réclamation aux assurances de l'ordre de \$4,1 millions n'ayant été compensée que par une indemnité de \$1,8 million;*
- *de plus, une mauvaise évaluation d'une firme de consultants, sur ces transformations, a entraîné un retard considérable de la production qui a empêché de livrer des commandes prévues;*
- *les améliorations de la performance des équipements, qui devaient être opérationnelles en avril, ne l'ont été qu'en septembre;*
- *d'autres projets d'amélioration de la production ne se*

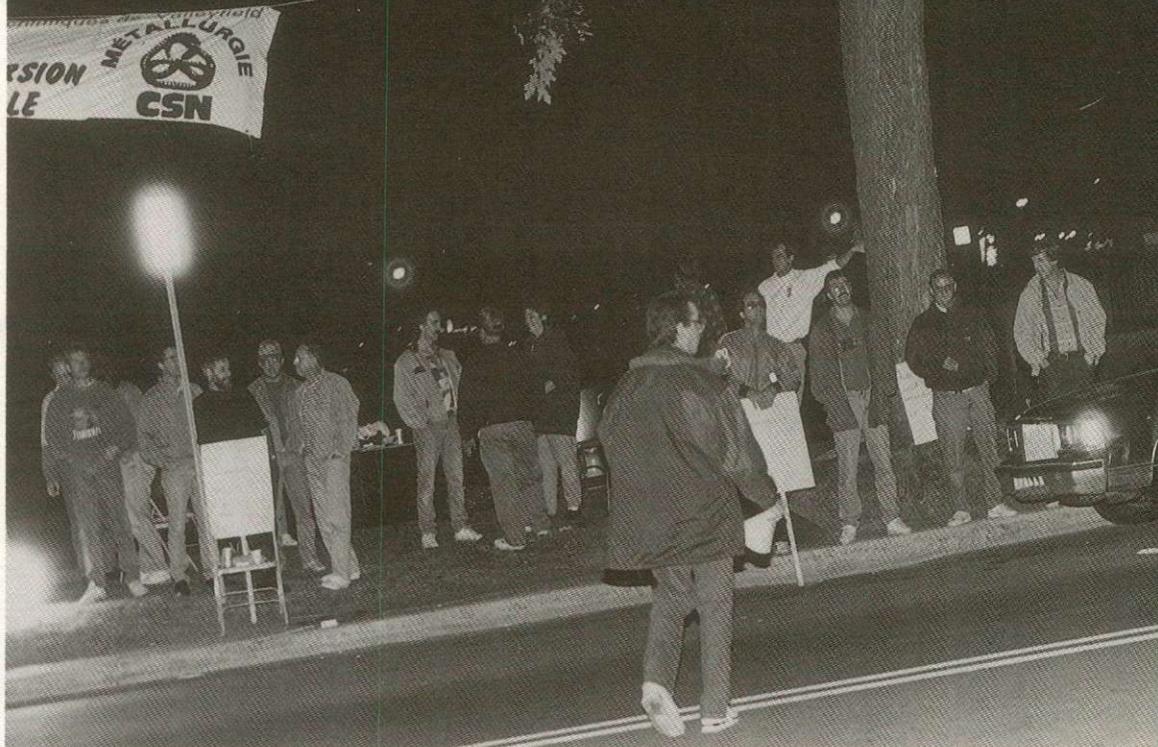


**Mario Thibault, président du Conseil central du Suroît.**

sont pas matérialisés, malgré l'implication des travailleurs pour les élaborer, parce que la direction ne leur a pas donné suite.»



**Roger Valois, vice-président de la CSN, et Mario Thibault, présents à la manifestation, n'aiment visiblement pas les annonces de mises à pied!**



**Les syndiqué-es ont prolongé leur vigile dans un parc du centre-ville, du vendredi 2 septembre au mercredi suivant.**

Cette situation devenait plus accablante en raison des prévisions de ventes qui chutaient de \$55 à \$35 millions pour 1995.

La proposition du syndicat et de la coopérative de faire un certain nombre de mises à pied et de réduire le nombre d'équipes de travail a été rejetée à 80%. Les travailleurs ont refusé de voter eux-mêmes un plan de redressement. Le patron s'en est chargé et le nombre de mises à pied (130) a été le double de la proposition syndicale.

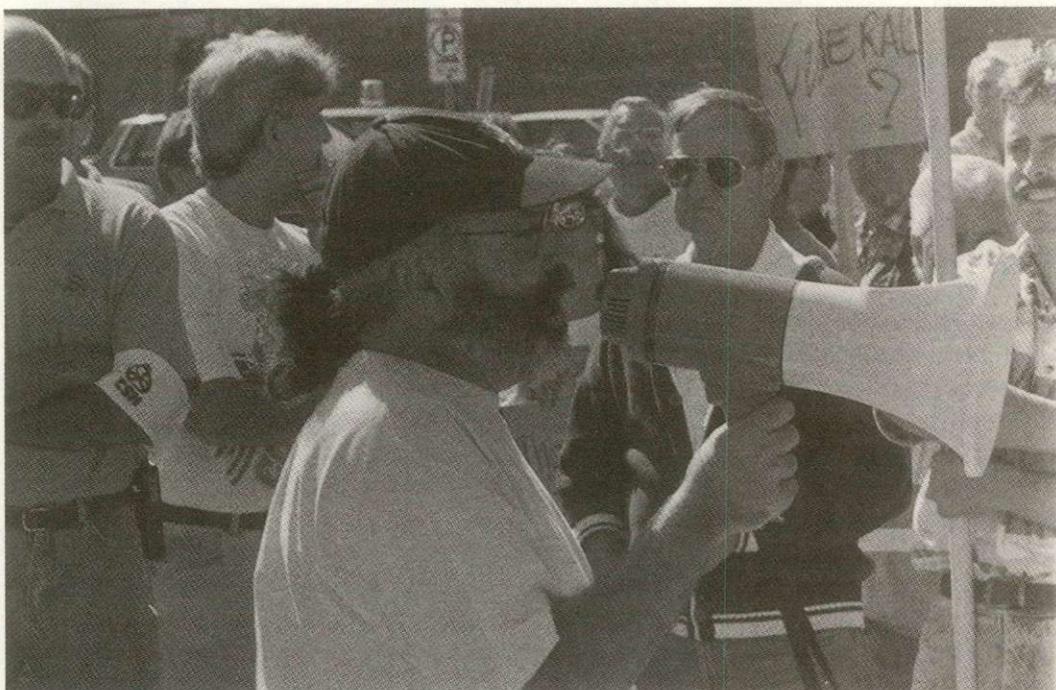
### Occupation

Devant cette situation, les travailleurs et les travailleuses d'Expro sont sortis sur la place publique, le 2 septembre, en occupant le poste de radio CKOD de Valleyfield pendant six heures et en montant un campement durant cinq jours dans un parc du centre-ville de Salaberry de Valleyfield. Ils ont aussi rencontré le ministre fédéral André Ouellet pour lui rappeler que son parti s'était dit favorable à la création d'un Fonds de re-

conversion des industries militaires, durant la campagne électorale. Ils ont rencontré leur député et ex-ministre québécois de l'Emploi, Serge Marcil, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, et Bernard Landry du PQ.

### Une réflexion à faire

Mais toutes ces démarches ne produiront pas de solution miracle. Tant les représentants du syndicat que ceux de la coop s'entendent pour dire qu'une réflexion est nécessaire pour clarifier les espaces et les rôles des différents intervenants au chapitre de la co-gestion. Comme dit Mario Thibault: «*Un coup que tu l'as, la transparence économique, qu'est-ce que tu fais avec?* » Paul Cossette, le président de la coopérative, enchaîne: «*Pour moi, là où je suis rendu, c'est la classe ouvrière, c'est la CSN qui demande à des actionnaires d'un conseil d'administration de définir un plan, une stratégie pour au moins trois ans, ce qu'ils n'ont jamais fait; de faire l'analyse des marchés commerciaux et des marchés militaires; de faire leurs devoirs avec nous. Notre outil de lutte, maintenant, c'est la coopérative, en plus du syndicat.*»



**Marc Lavolette, nouveau vice-président de la CSN et ancien président du syndicat de la production d'Expro, s'est rendu sur les lieux de la manifestation, durant la fin de semaine de la Fête du Travail.**

# Quand les ambulances perdent leurs roues...

...c'est qu'il y a un problème quelque part. Un gros.

Par Maroussia Kishka

L'été a été chaud, pour les ambulanciers d'Urgences-Santé. Injonctions, outrages au tribunal, amendes et cessation de la perception des cotisations syndicales pour une période indéterminée (en vertu de la loi 160) ont été la riposte de l'employeur à leurs moyens de pression. Mais en dépit d'un climat tendu, Urgences-Santé a finalement accepté l'offre de médiation spéciale proposée par le syndicat. Depuis la mi-août, les négociations ont repris sur l'épineuse question des horaires de travail, au coeur du débat avec celle de la santé-sécurité au travail.

La grille actuelle des quarts de travail a été élaborée en 1989, au moment de la création d'Urgences-Santé, et n'a pas été révisée depuis. Or, ces horaires suscitent de sérieux problèmes, particulièrement un taux d'absentéisme et un roulement de personnel élevés, ainsi qu'une sur-utilisation du temps supplémentaire.

Au fil des ans, le nombre

d'ambulanciers à temps partiel n'a cessé de croître. Ils représentent maintenant plus de 50% des effectifs. Une main-d'oeuvre qui travaille plus souvent qu'autrement à temps plein «comme bouche-trou». En outre, les ambulanciers travaillent fréquemment six jours d'affilée, suivis d'une seule journée de congé. «C'est pas assez pour faire le plein. Nos

membres, qui ont en moyenne une trentaine d'années, sont épuisés», explique le président du syndicat, Claude Lemay. Et comme les quarts de travail ne se chevauchent pas, les équipes en service qui terminent sont obligées de faire du temps supplémentaire.

Depuis le début de 1994, les parties ont entrepris des négociations sur la question des horaires de travail. Les ambulanciers savent d'expérience que les questions ne se règlent pas rapidement, avec leur employeur. Ils citent en exemple la question de la santé et sécurité au travail, un autre dossier prioritaire pour eux.

## La santé-sécurité

Ainsi, un an après la signature d'une entente pour la création d'un comité paritaire en santé et sécurité au travail, il a fallu l'intervention du président de la CSST pour forcer Urgences-Santé à le mettre sur pied, en juin dernier. Depuis, le comité ne s'est réuni que deux fois et aucune décision

n'a encore été prise.

Pourtant, la CSST, qui a trois observateurs à ce comité, avait proposé un échéancier de travaux à faire d'ici le début de l'automne, notamment pour assurer un entretien préventif des véhicules ambulanciers.

En effet, depuis le début de l'année, 22 véhicules en service ont perdu des roues. Les portes des ambulances bloquent fréquemment. Le syndicat a d'ailleurs demandé une enquête du coroner à la suite du décès d'une patiente qui n'a pu être acheminée rapidement à l'Institut de cardiologie, en juillet, parce que les portes du véhicule ne s'ouvraient pas. Aussi, les équipements portatifs médicaux ne peuvent toujours pas être arrimés dans les véhicules et les civières désuètes sont une des causes fréquentes des accidents de travail.

## Gaspillage

Des problèmes que la CSST voudrait enrayer le plus rapidement possible, car le bilan d'Urgences-Santé en matière de santé et sécurité au travail ne cesse de s'aggraver. En 1990, le nombre d'accidents avec pertes de temps totalisait 514. Cette année, en l'espace de six mois, 454 accidents ont été rapportés.

«On ne peut pas continuer comme ça», affirme Claude Lemay. Les mauvaises conditions de travail font en sorte que les ambulanciers préfèrent aller travailler ailleurs. Il en donne comme preuve le fait que seulement 60 des 250 nouveaux ambulanciers formés à grands frais par Urgences-Santé, en 1990-91, sont encore à son emploi.



Manifestation des ambulanciers membres du RETAQ (FAS-CSN) devant la caserne du secteur ouest d'Urgences-Santé, le 7 mai. En mortaise, le vice-président Jean-Luc Aubin accorde une entrevue à un reporter télé.

# Rebrassage des cartes à l'Information; réaménagements à *Nouvelles CSN*

Par Thérèse Jean

C'est avec plaisir et des idées plein la tête que l'équipe du Service de l'information de la CSN reprend le collier pour vous offrir un journal réaménagé, en attendant de mettre au point une formule entièrement renouvelée.

La décision du 57<sup>e</sup> Congrès de la CSN de réduire de 28% l'enveloppe budgétaire consacrée à *Nouvelles CSN* s'ajoutant à une compression de 10% de cette même enveloppe, survenue dans le cadre de la préparation du budget, porte maintenant cette réduction à 38%. Les moyens financiers pour produire *Nouvelles CSN* ne sont plus les mêmes. Forcément, cela implique un rebrassage de cartes pour continuer de vous informer sur les grands dossiers de l'heure, les activités qui ont cours, les décisions qui sont prises. Bref, pour continuer de vous rendre compte de la vie de ce mouvement, cela dans le respect de la nouvelle enveloppe budgétaire.

## Trop de publications

Mais plus largement, la décision du congrès précipite une réflexion amorcée le printemps dernier par le Service de l'information sur les publications à la CSN. Les situations décrites par des délégué-es sur le plancher du congrès, à l'effet qu'ils reçoivent trop souvent et en trop grande quantité des documents qu'ils n'ont pas le temps de distribuer, enrichissent cette réflexion qui, depuis le congrès, a repris de plus belle. Des éléments de débat sur les publications à la CSN ont été soumis au Bureau confédéral. Une démarche de consultation est entreprise. Elle nous conduira à rencontrer différentes coordinations

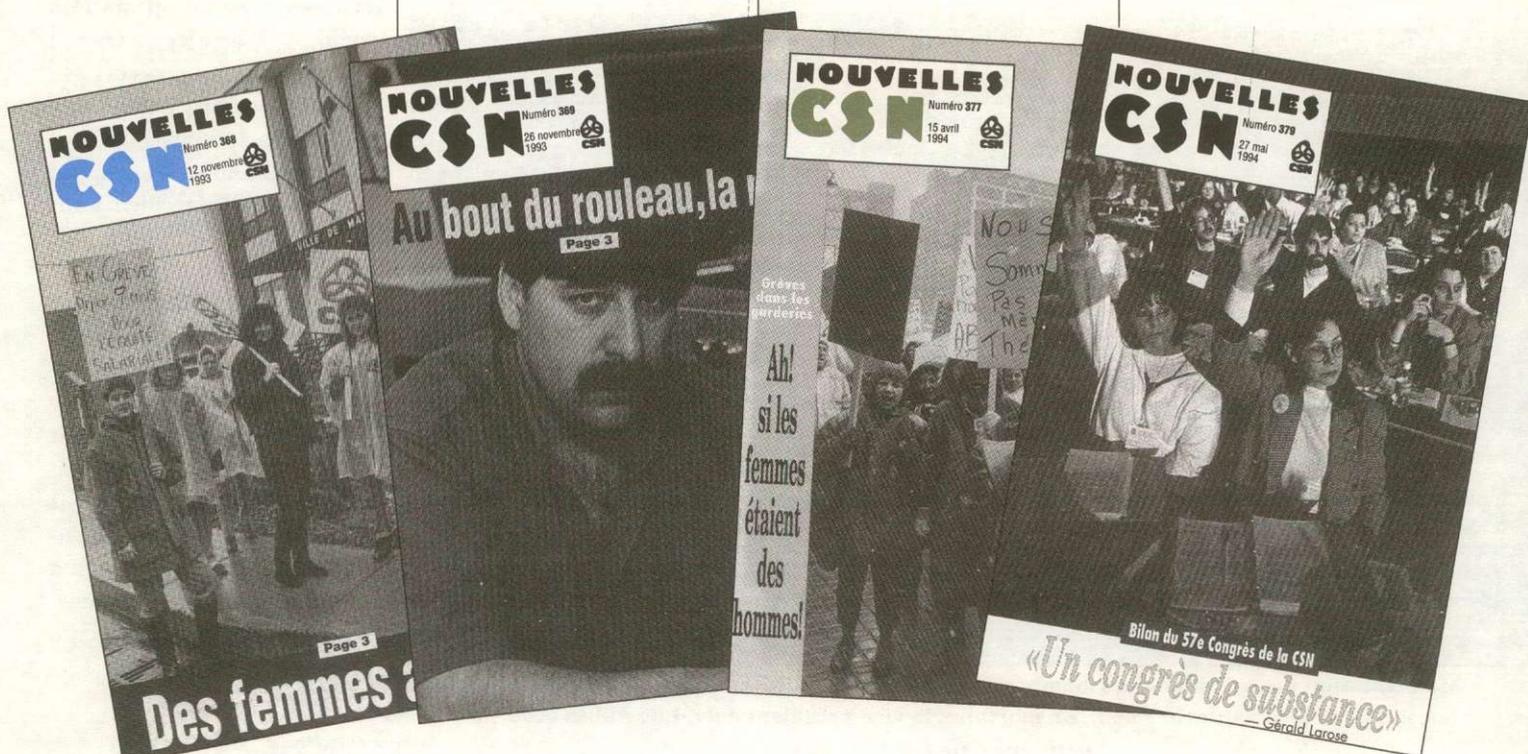
de services et comités de la CSN pour identifier les besoins en information que peut avoir une organisation comme la nôtre et à les traduire dans une proposition concrète dont le Bureau confédéral aura à disposer.

## Les réaménagements

D'ici là, *Nouvelles CSN* est réaménagé pour tenir compte d'indications fournies par le congrès quant au nombre de pages et au nombre de copies. De 24 pages, nous passons à 16 et le tirage est porté à 23,000 copies plutôt que les 33,000 de l'an dernier. Nous retranchons du contenu habituel de *Nouvelles CSN* les chroniques *Musique, Lecture, Cinéma,*

*Médias*, les nouvelles internationales et *Regards*. Nous conservons la formule «petites nouvelles» pour vous tenir au courant de ce qui se passe d'un bout à l'autre du Québec, les chroniques *Bienvenue* et *Le français au travail*, ça s'impose, le *Billet* de Michel Rioux, les reportages sur différents sujets et, bien entendu, l'humour et le trait de crayon de notre camarade Garnotte.

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage, dit le proverbe. Nous nous y prêterons avec l'enthousiasme que suscite généralement la volonté de relever des défis qui nous tiennent à cœur, surtout parce que nous sommes animés du désir de faire une information à la hauteur de vos attentes, de faire une information qui témoigne de la très grande diversité de notre mouvement.



# Espoirs et points d'interrogation

Par Thérèse Jean

Les problèmes de chômage et de pauvreté ne sont pas disparus du Québec du simple fait qu'un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir. Mais si l'on se fie aux énoncés exprimés par le nouveau premier ministre Jacques Parizeau, il y a maintenant à Québec une volonté politique manifeste de secouer le Québec afin de redonner à tous et à toutes le goût de transformer les choses. *«Le Québec nous a élus pour faire bouger les choses, pas les virgules»*, a dit Jacques Parizeau, de même qu'en s'adressant aux régions, il a déclaré que le temps du mur à mur, c'est fini. *«Ce sont des énoncés porteurs d'espoir»*, a dit le président de la CSN, Gérald Larose, en précisant que l'une des clés essentielles au développement du Québec réside dans la transformation des rapports entre les citoyens et l'État, entre les régions et les grands centres de décisions.

C'est donc avec empressement et beaucoup d'intérêt que la CSN attend les propositions du nouveau gouvernement au plan du développement économique et de l'emploi. Celui-ci mise sur la créativité des régions et leur capacité de se prendre en mains pour voir à leur propre développement. Sont-elles vraiment arrivées au pouvoir parce qu'elles sont maintenant représentées par un délégué régional en lien direct avec le premier ministre?

Pour le président du Conseil central de Sorel, René Lachapelle, cette priorité aux

régions *«accentue un virage régional assez bien amorcé antérieurement par le Parti québécois et poursuivi sous l'élan du plan Picotte avec les libéraux. Il faut voir ce que nous aurons comme espace de participation et d'implication.»* En Montérégie, il estime que le défi du délégué régional François Beaulne est doublement grand, compte-tenu que cette région est à proximité du Grand Montréal et qu'elle est composée d'une agglomération de sous-régions. *«On verra aux résultats comment il s'acquittera de sa tâche»*, dit René Lachapelle.

## Et le poids politique?

Au Conseil central du Montréal métropolitain, on est intéressé à travailler dans ce nouveau cadre; cependant, on craint que les régions n'aient pas de véritable pouvoir politique. *«Daniel Johnson était bien le ministre responsable pour la région de Montréal et le fait qu'il ait été président du Conseil du Trésor et premier ministre n'a pas donné pour autant plus de poids politique à Montréal»*, commente le président du CCM, Arthur Sandborn. À son avis, il importe que les projets de développement qui aboutiront en région ne le soient pas par l'unique résultat de délégués régionaux qui se seront montrés les plus forts en gueule, mais bien parce que ceux-ci auront travaillé en étroite collaboration avec les intervenants du milieu en les consultant et en les impliquant dans tous les projets qu'ils défendront.

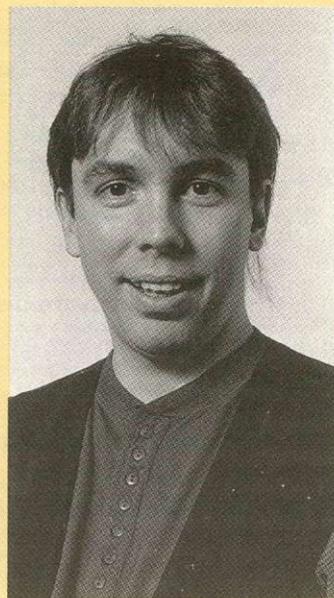
## Pas une piastre de plus

En Estrie, le président du conseil central, Janvier Cliche, trouve la structure intéressante. À l'instar de ses pairs, il considère que c'est à l'usage qu'on pourra en juger l'efficacité. *«En attendant, dit-il, nous*

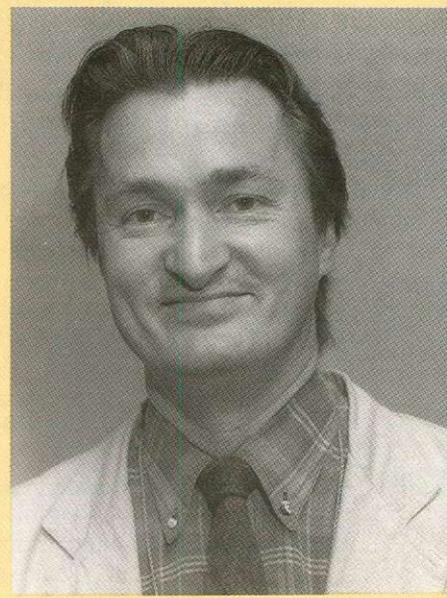
*avons plusieurs points d'interrogation et dans les faits, elle ne nous donne pas une piastre de plus pour le développement.»* Un souhait: que ces délégués régionaux portent réellement la parole de ceux et celles qui sont impliqués au premier chef dans le développement de leur région, notamment les Conseils régionaux de développement. *«S'ils pouvaient servir à régionaliser les enveloppes budgétaires des ministères, ce serait beaucoup»*, conclut-il.



René Lachapelle



Arthur Sandborn



Janvier Cliche

## Des conflits et des ententes

**A**u 20 septembre 1994, la CSN comptait cinq syndicats, regroupant 210 travailleuses et travailleurs, en conflit.

En lock-out depuis le 29 septembre 1993, il y a plus d'un an, les six travailleurs de la compagnie de fabrication de portes de garage Ridge-Nassau, à Chomedey, revendiquent toujours une augmentation de salaire qui leur est due et la création d'une caisse de retraite.

Les 20 employés de la résidence de la congrégation des Frères du Sacré-Coeur, à Granby, sont en lock-out depuis le 20 février dernier. Le sous-traitant responsable des cuisines, de l'entretien et de l'infirmier, Lali-

berté et associés, voudrait bien instaurer la double échelle salariale et réduire les garanties d'emploi.

À Montréal, les 116 syndiqué-es de la minoterie Ogilvie sont en grève depuis le 6 juin pour protéger leurs droits syndicaux et leur sécurité d'emploi (voir page 3).

Chez le fabricant d'ailettes de tuyaux de chaufferie Biraghi, à Trois-Rivières, où une entente de principe venait d'intervenir au moment d'écrire ces lignes, les huit salariés subissaient un lock-out depuis le 9 mai 1994. Les litiges principaux portaient sur les augmentations de salaire, ainsi que sur le rattrapage salarial entre certains corps de

métier.

À la Scierie Réal Grondin, à Saint-Côme, en Beauce, les 53 travailleurs sont en grève depuis le 10 août afin d'obtenir une augmentation salariale de \$1.50 l'heure. Une hausse d'autant plus justifiée qu'il y a trois ans, ils avaient renoncé à une augmentation qui leur était due dans le but d'aider l'employeur à aplanir certaines difficultés financières. Le syndicat a déposé des plaintes contre l'employeur, qui fait appel à des briseurs de grève et ne respecte pas l'environnement.

### Des règlements

Une entente est intervenue, le 15 septembre, à la Boulangerie Gaudreault, à Donnacona, mettant ainsi fin à une grève amorcée le 12 juillet. La première convention collective de ces 48 salariées, dont quelques-uns travaillent à La Fourcée de la Place Fleur-de-Lys, à Québec, prévoit notamment une clause limitant en partie le recours à la sous-traitance.

Règlement également à la Coopérative d'Albanel, au Lac Saint-Jean, où les 17 syndiqué-es ont repris le travail, le 25 juillet, après deux mois d'un conflit difficile. Les parties se sont entendues sur une convention reconnaissant l'ancienneté des employé-es à temps partiel, ainsi que sur les augmentations de salaire.

M.C.

### SPCA

## Le syndicat exige des excuses publiques



Des syndiqué-es de la SPCA, lors d'une «occupation sympathique» des locaux de l'organisme, en juillet.

Les employé-es de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) ont exigé des excuses publiques de la part du conseil d'administration et de la direction de l'organisme, qui les ont accusés, en conférence de presse, d'intimidation, de sabotage, de vandalisme, de vol et de négociation de mauvaise foi. Dans une mise en demeure adressée le 21 septembre, les avocats de la CSN, au nom du syndicat et de ses membres, somment le conseil d'administration et la direction de la SPCA, et plus particulièrement sa nouvelle présidente, Mme Fleurette Jolicoeur, et le directeur général par intérim, M. Alex Wolf, de se rétracter incessamment et publiquement, sans quoi des poursuites seront entreprises contre eux. «Ce sont là des accusations étonnantes et sans fondement», a déclaré le président du syndicat Steven Monfette.

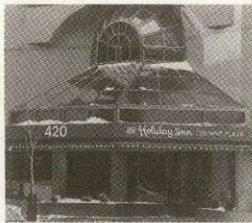
C'est depuis l'élection du 27 mai au conseil d'administration et la nomination de son vice-président, M. Alex Wolf, à titre de directeur général par intérim, que le torchon brûle à la SPCA. Les employé-es reprochent au conseil d'administration, et plus particulièrement à M. Wolf, leur orientation et leur ingérence dans leur travail quotidien, dans les actes médicaux, ainsi qu'une utilisation abusive et impropre du bénévolat. Depuis le début de l'été, on a assisté à des mises à pied tant à la SPCA de Montréal que de Laval, à la démission des employé-es de Laval, à des vagues de démissions chez les membres du conseil d'administration et chez les vétérinaires, les plus récentes étant celles des deux nouveaux vétérinaires qui ont aussi déposé leur sarrau.

M.C.

## Appui financier aux congédiés du Crowne

Le Bureau confédéral de la CSN a décidé d'appuyer financièrement les 180 employés du Holiday Inn Crowne Plaza centre-ville, à Montréal, congédiés la veille de Noël 1993 à la suite d'une faillite du gestionnaire de l'hôtel, en leur permettant de toucher des prestations hebdomadaires de \$170.00 du Fonds de défense professionnelle. Ils recevront ce montant jusqu'à la fin des auditions de leur cause devant un commissaire du travail, auditions qui se tiendront d'octobre à janvier. L'argumentation qu'y défendra la CSN est à l'effet que l'accréditation syndicale auprès du nouveau gestionnaire de l'hôtel, une compagnie à numéro, est toujours valide et qu'à l'époque de la transaction, celui-ci aurait dû embaucher les employé-es en place. Peu d'entre eux ayant trouvé un nouvel emploi, leurs prestations d'assurance-chômage tirant à leur fin, cet appui concret était nécessaire pour leur permettre de continuer leur lutte.

M.C.



## Aux syndicats d'y voir!

Pour les militant-es en santé-sécurité, la date du 22 septembre 1994 est à retenir. C'est ce jour-là, en effet, qu'est entré en vigueur le nouveau Règlement sur la qualité du milieu de travail, plus précisément l'annexe A, qui présente la liste des 660 substances réglementées et les nouvelles normes applicables à chacune. Cette annexe n'avait fait l'objet d'aucune révision depuis son adoption voici maintenant quinze ans.

En vertu de cette révision, 96 nouvelles substances sont réglementées, 93 normes sont plus sévères, et les cancérogènes et isocyanates font l'objet d'une classification et l'exposition à ces produits doit être réduite au minimum.

Les employeurs ont un an pour se conformer aux nouvelles normes, qui concernent la majorité des milieux de travail. Cependant, aucune inspection ni vérification n'est pré-

vue au terme de ce délai. «Ça fonctionne par plaintes, explique Charles Prévost, du Service du génie industriel de la CSN. Ça veut dire que les syndicats doivent se montrer vigilants. S'ils ne prennent pas la peine de vérifier et de porter plainte, le cas échéant, qui le fera?»

Le mandat de réviser le règlement avait été confié par la CSST à un comité paritaire constitué de trois représentants syndicaux et patronaux soutenus par des spécialistes de l'IRSST et de la CSST. Andrée Bouchard, secrétaire du comité confédéral de santé-sécurité, et Charles Prévost siégeaient à ce comité qui a mis deux ans à compléter son travail.

Un travail qui n'est pas terminé. Un comité permanent de révision aura à examiner d'autres aspects du règlement, notamment les horaires prolongés ou variables et une liste de substances à revoir en priorité. L.L.

**FLASH**

« LA TROISIÈME PÉRIODE EST COMMENCÉE... »

JE VOUS DEMANDE JUSTE CE QUE VOUS AVEZ ACCORDÉ À JACQUES DEMERS EN 1993.



## Amiante: la CALP se met à l'heure

En rendant justice, le 1er août, à la veuve d'un travailleur de la mine Société Asbestos Ltée (aujourd'hui Lab Chrysotile Inc.), à Thetford Mines, décédé en 1991 d'un cancer du larynx causé par une amiantose, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles

(CALP) a, en même temps, permis à cette catégorie de victimes de retrouver un droit qu'elles avaient perdu en 1985.

Cette année-là, l'adoption de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (loi 42) suivie, peu après, d'une directive émise par le Comité des maladies professionnelles pulmonaires, faisait disparaître le lien reconnu depuis 1982 entre une exposition à de fortes concentrations d'amiante et l'apparition du cancer du larynx.

«C'était une situation absurde: pendant que

d'autres provinces et pays du monde reconnaissaient cette maladie professionnelle, nous, nous faisons marche arrière!», de commenter Pierre Létourneau, du Conseil central de Thetford Mines, qui a plaidé la cause.

Cette nouvelle jurisprudence devrait profiter aux travailleurs qui développent un cancer du larynx après avoir été exposés à de fortes concentrations d'amiante, non seulement dans les mines, mais aussi dans diverses entreprises où ce minéral est transformé et utilisé. L.L.

## Des emplois à sauver dans le papier

C'est dans une proportion de 71% que les 340 travailleurs à l'emploi de la compagnie de papier Cascades à East Angus, dans l'Estrie, ont accepté en référendum le principe «d'une éventuelle cogestion et copropriété de la compagnie».

Aucun montant quant à une participation financière n'est toutefois avancé à ce stade-ci des discussions. Notons cependant que c'est à la fin d'août que le vice-président exécutif de Cascades, M. Alain Lemaire, formulait sa demande au syndicat.

Ce sont des travaux de modernisation qui doivent être exécutés avant que n'entrent en vigueur les nouvelles normes gouvernementales en matière environnementale qui, selon la direction, exigent des investissements. Des rencontres avec les autorités gouvernementales québécoises ont été menées ces dernières semaines; le président de la FTFP,

Claude Plamondon, a soutenu le syndicat dans ses démarches.

### Scott Paper

Les représentants de quatre syndicats CSN et FTQ présents dans des usines de la compagnie Scott Paper sont revenus de Vancouver, le 29 septembre, après avoir rencontré la haute direction de cette entreprise.

Sylvain Parent, président de l'usine de Crabtree, et le coordonnateur de la FTFP, Claude Rioux, ont participé à ces rencontres pour tenter d'amortir le choc de la réduction de 323 travailleurs syndiqués, dont 130 à Crabtree et Lennoxville membres de syndicats affiliés à la FTFP-CSN.

Les syndicats visent l'amélioration des bénéfices de retraite prématurée, deux semaines de salaire par année de service et une indemnité forfaitaire pour les départs volontaires. M.R.

## JEUNES

### Pour un nouveau départ

La CSN invite ses syndicats affiliés à souscrire un don à la Fondation Jeunesse Nouveau Départ, un organisme sans but lucratif qui a vu le jour grâce à des militant-es de la CSN. La fondation se finance par des dons de la population mais aussi par la vente de cartes de membres. Elle aide les adolescents qui sortent de centres d'accueil à organiser leur nouvelle vie à l'extérieur en leur fournissant, entre autres, des appareils électro-ménagers, des vêtements, de la literie, de la nourriture et le paiement d'un ou deux mois de loyer. Faire parvenir vos dons à M. Marcel Deslauriers, 997, rue Saint-Jean, St-Jean Chrysostome, Qc, G6Z 1B3. T.J.

## COLLOQUE FC

# Le tourisme, on s'en occupe!

Encouragée par le succès qu'a connu en mars dernier son colloque sur l'industrie québécoise de l'agro-alimentaire, la Fédération du Commerce a décidé de récidiver, en organisant cette fois un colloque sur l'industrie touristique.

C'est à Montréal, les 7, 8 et 9 novembre, qu'environ 200 délégués se réuniront pour mesurer l'importance de cette industrie dans la vie économique du Québec et de ses régions.

Faut-il rappeler que plus de 100 syndicats oeuvrant dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs sont affiliés à la Fédération du commerce et



que près de 15,000 travailleuses et travailleurs y sont actifs? D'où l'importance d'y apporter une attention particulière.

C'est avec des professeurs de l'UQAM que la Fédération du commerce s'est associée pour produire les études pertinentes à une meilleure connaissance de ce secteur névralgique, tant au plan de l'emploi qu'à celui de la santé économique de nombreuses régions du Québec. M.R.

## L'emploi, une priorité incontournable

La campagne pour les services publics et l'emploi franchit une nouvelle étape cet automne. La CSN a convié l'ensemble de ses fédérations, secteurs professionnels et conseils centraux à tenir des instances inter-



organismes sur l'emploi, le 12 novembre, à Montréal. Quelque 250 délégués participeront à cet événement qui s'inscrit aussi dans la foulée du 57e congrès de la CSN.

Rappelons que la détérioration de nos services publics et le nombre croissant de citoyens exclus du marché du travail avaient amené la CSN à lancer cette campagne au début de l'année. Une première étape a été franchie au cours des six premiers mois, celle de sensibiliser nos membres, le public et nos élus à la nécessité de maintenir des services publics de qualité accessibles à tous et de s'atteler à la tâche de la relance de l'emploi. Ces deux enjeux se sont d'ailleurs retrouvés au coeur de la campagne électorale.

Cet automne, une nouvelle étape s'amorce, celle d'élaborer des propositions précises pour le développement de l'emploi dans le secteur public comme dans le secteur privé. C'est à cela que s'attèleront les délégués le 12 novembre. Déjà, des pistes de travail ont été mises de l'avant lors du 57e Congrès de la CSN. M.K.

## COLLOQUE FNEEQ

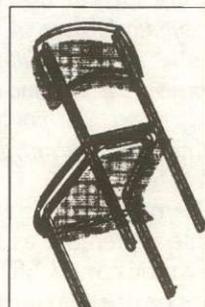
# Précarité et identité professionnelle

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec organise un colloque sur la précarité et l'identité professionnelle des enseignantes et enseignants.

Face à la montée du travail à temps partiel et à l'heure de la relève enseignante à tous les niveaux d'enseignement, une réflexion collective s'impose afin de mieux orienter l'avenir de la profession.

Ce colloque est une occasion de prendre conscience de la situation, des répercussions sur la vie syndicale et

professionnelle; une occasion aussi d'échanger nos préoccupations entre ensei-



colloque sur la précarité dans l'enseignement

gnants et enseignants, autant précaires que permanents.

La FNEEQ recevra

des conférenciers de marque: Guy Aznar, sociologue français, spécialiste du partage du travail; Diane-Gabrielle Tremblay, économiste à TELUQ, Claude Lessard, doyen de la faculté des sciences de l'éducation, UdeM; Renaud Paquette, professeur de relations industrielles à l'UQAH.

Le colloque aura lieu à Montréal, les 3, 4 et 5 novembre. Le coût de l'inscription est de \$60 pour les membres de la CSN et les places sont limitées. Renseignements, à la FNEEQ: (514) 598-2241. L.R.

## COLLOQUE FEESP

# Prendre en charge la santé-sécurité

La FEESP organise, les 12, 13 et 14 octobre, un colloque sur la prise en charge syndicale de la santé-sécurité. «L'objectif est de remettre la santé-sécurité sur la ligne de feu, de dire Denis Marcoux, responsable du dossier à l'exécutif de la fédération. Souvent, ce dossier-là est un baromètre de la vitalité d'un syndicat! On veut

aussi mettre fin à l'isolement des syndicats; il y a parfois des trucs à partager même entre secteurs...»

Nul doute qu'une matière riche et diversifiée attendra les participants, qui débattront des structures et des outils à se donner: comment s'organiser, par exemple, pour prévenir les problèmes de

santé dus à la mauvaise qualité de l'air dans le secteur scolaire? aux températures extrêmes dans le municipal? aux sièges inconfortables dans le transport scolaire? aux poids lourds à déplacer dans le secteur cégeps? aux vibrations dans le transport? au stress face à la clientèle dans les services publics? etc. L.L.

## COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LES SERVICES DE SANTÉ

# La Régie régionale de Montréal-Centre demande un moratoire

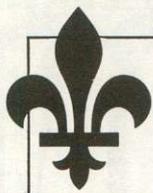
Le 21 septembre, en présence de quelque 200 syndiqués du réseau, le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre a adopté, par un vote serré, une proposition demandant «au nouveau gouvernement l'application d'un moratoire sur les compressions budgétaires, tant qu'il n'y aura pas eu une entente avec les syndicats sur un plancher d'emploi et un plancher de services.»

Les syndiqués ont tenu à faire la démonstration que ces coupures toucheraient les services. Ils ne sont pas les seuls à manifester

leur inquiétude. Les établissements tardent en effet à déposer leur budget.

Ainsi, ont-ils appris, moins de 50% des établissements sociaux et moins de 30% des centres hospitaliers de la région ont soumis leur budget. Normalement, ceux-ci doivent le remettre au mois d'août. Parmi ceux qui l'ont fait, seulement cinq ont été en mesure de présenter un budget équilibré.

Les compressions budgétaires imposées aux établissements de la région de Montréal-Centre sont de l'ordre de \$86 millions pour l'année en cours. M.K.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL  
ÇA S'IMPOSE

# BIENVENUE

## «Mérites du français au travail», cuvée 1995

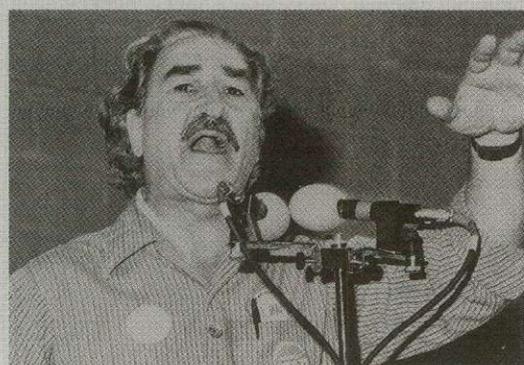
Pour une quatrième année, l'Office de la langue française lance son concours des «Mérites du français au travail». L'organisme veut ainsi reconnaître la qualité des réalisations qui ont contribué à promouvoir le français, notamment dans les entreprises ou encore dans les ministères et organismes gouvernementaux.

Au cours d'une cérémonie qui aura lieu le 13 mars, trois Mérites seront remis aux syndicats. Une nouveauté cette année: un Mérite soulignera tout particulièrement des activités importantes réalisées au cours de la Semaine du français 1994.

Si vous êtes intéressés à soumettre votre candidature, vous devez remplir le formulaire de participation prévu à cette fin et le faire parvenir avant le 20 décembre au secrétariat des «Mérites du français au travail». Seules les activités réalisées entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 1994 seront admissibles.

Votre syndicat recevra au cours des prochains jours la documentation nécessaire à ce sujet. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'Office de la langue française au (514) 873-6565, ou encore avec votre conseillère à la francisation au (514) 598-2168.

Jacinte Pilon



### Recherché

L'ancien secrétaire général du Conseil central de Montréal, Fernand Foisy, occupe ses temps libres de retraité à rédiger une biographie de celui dont il fut le compagnon de route de 1968 à 1974, nul autre que le très coloré Michel Chartrand. Désireux de commettre une oeuvre à la mesure de son sujet, c'est-à-dire gigantesque, Fernand cherche à compléter son récit des anecdotes et souvenirs qui émaillent la mémoire des nombreux militantes qui ont côtoyé le président Chartrand. Vos bandes sonores, photos et autres documents visuels ou écrits sont donc susceptibles de trouver place dans cette biographie si vous prenez la peine de les porter à la connaissance de Fernand: (514) 389-8316; 1600 rue Legendre est, app. 603, Montréal, Qc H2M 2K7. Il vous remercie d'avance! J.-P. P.

L'affaire n'a pas été facile, mais les 180 travailleurs de la compagnie Produits de freins satisfaits, située à Ville Saint-Laurent, ont finalement reçu le certificat accréditant leur syndicat CSN. Entreprise il y a plus d'un an et demi, la campagne d'adhésion syndicale a en effet donné lieu à toutes sortes de manoeuvres patronales pour en empêcher l'aboutissement. On s'y attend à une première négociation de convention collective ardue. Le syndicat est affilié à la Fédération de la métallurgie.

#### Mont-Laurier

Ils avaient obtenu l'adhésion CSN de la quasi totalité des 45 travailleurs, en décembre dernier, mais la Fraternité des charpentiers menuisiers, forestiers et travailleurs d'usine (FTQ), qui détenait jusqu'alors l'accréditation à la scierie Produits forestiers Bellerive Ka'N'enda, a malgré cela contesté la requête en accréditation, pour finalement se désister quelques jours avant l'audition de la cause devant le commissaire du travail. Celui-ci a accrédité le syndicat CSN le 20 juillet.

#### Victoriaville

Les 84 employé-es du Motel Colibri, à Victoriaville, sont devenus cet été le premier groupe syndiqué CSN de l'hôtellerie dans la région des Bois-Francs. Ils étaient auparavant à la CSD.

#### Gatineau

Une autre première, dans l'Outaouais urbain cette fois: le pre-

mier groupe à l'emploi du Mouvement Desjardins à y joindre les rangs de la CSN. Il s'agit des 48 salariées du siège social de la succursale La Vérendrye de Desjardins, dont le syndicat a été accrédité en juillet.

#### Iberville

Les cinq éducatrices de la garderie Au clair de lune (à but lucratif), à Iberville, ont joint les rangs du Syndicat des travailleuses et travailleurs en garderie du Haut-Richelieu. Elles gagnaient en moyenne sept dollars l'heure et l'employeur exigeait d'elle une journée de bénévolat aux deux semaines.

#### Le Renoir

Le Syndicat des travailleuses et tra-

vailleurs du Complexe domiciliaire Le Renoir (CSN) a aussi été accrédité pour représenter la cinquantaine de préposés à l'entretien, à la réception, à la cuisine, à la salle à manger, ainsi que les services de nursing, de ce centre d'hébergement (privé) pour personnes âgées situé à La-

#### Doubletex

Les 250 employé-es de la compagnie Doubletex, une entreprise de Montréal qui se spécialise dans la fabrication de doublures, se sont aussi donné un syndicat CSN. Salaires minables, conditions de travail insalubres, etc, sont le lot de ces travailleurs, en grande partie des immigrants. J.-P. P.

## La CSN au Casino de Montréal

La CSN a déposé deux requêtes en accréditation syndicale, en septembre, dans le but de représenter quelque 400 employé-es de Resto Casino Inc, ainsi que les 50 du comptage et de la chambre forte du Casino de Montréal, deux filiales à part entière de Loto-Québec.

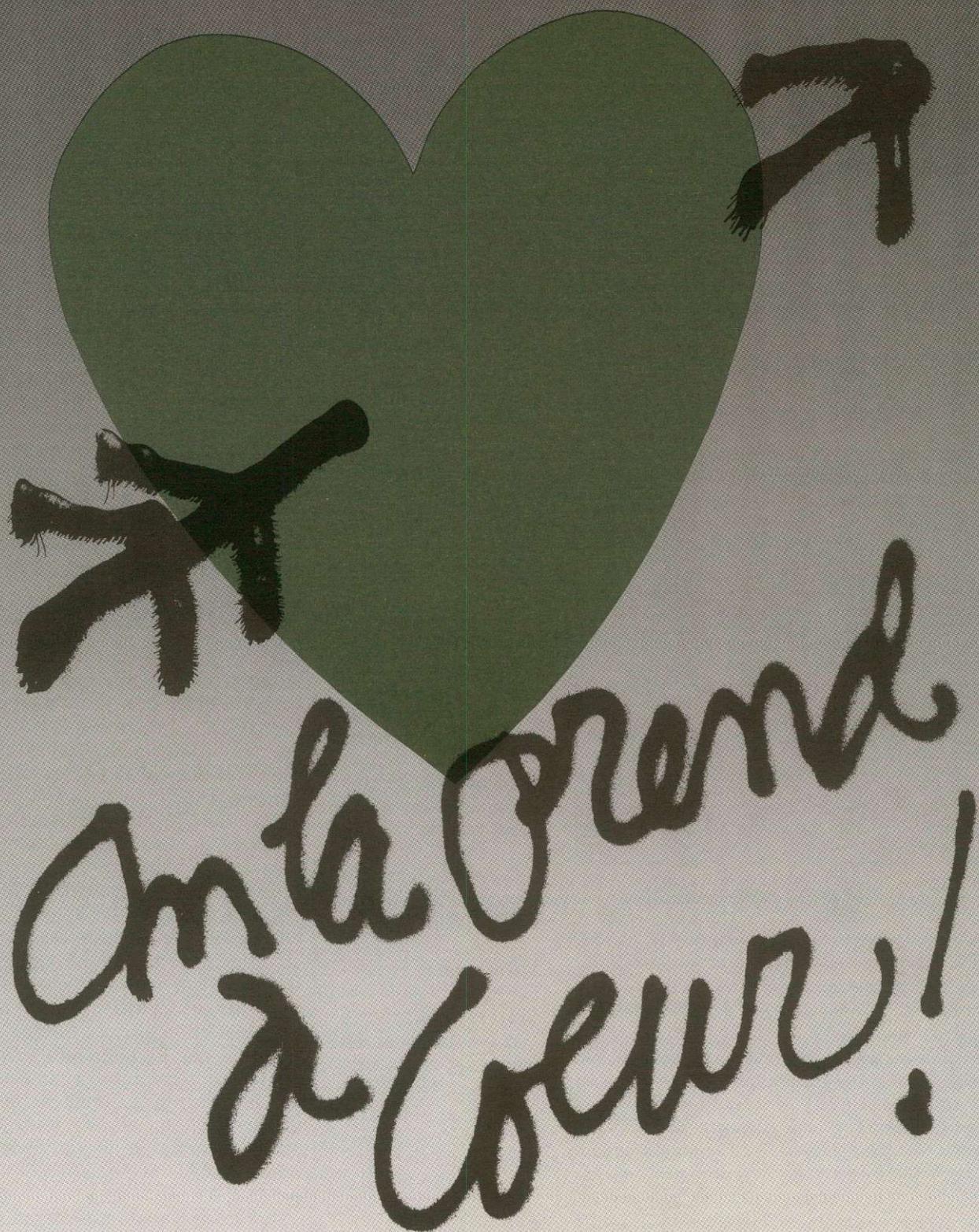
Environ 700 autres travailleuses et travailleurs du Casino de Montréal ne sont toujours pas syndiqués, les croupiers ayant pour leur part été recrutés par le SCFP.

Le respect de l'ancienneté, notamment lors de l'octroi de poste ou de promotion, ainsi que des améliorations aux horaires de travail, sont parmi les principales raisons qui ont incité ces salarié-es à se donner un outil de négociation efficace, un syndicat CSN. Ajoutons que les employé-es occasionnels, dont on a observé une recrudescence au cours des derniers mois, souhaitent mettre fin à la précarité de leur emploi: on les embauche pour des contrats d'une durée de trois mois, renouvelables selon la volonté de l'employeur.

La CSN travaille aussi à organiser les quelque 300 travailleuses et travailleurs du Casino de Charlevoix, à Pointe-au-Pic.

M.C.

# LA PRÉVENTION



JEAN GLADU

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ/SÉCURITÉ

Du 17 au 21 octobre 1994



CSN